



**Sous-Préfecture
de FLORAC (Lozère)**
REÇU Lo 30 JAN. 2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL
DU PETR SUD LOZERE**

Séance du 9 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 janvier, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac, sous la présidence de Monsieur Daniel BARBERIO.

MEMBRES PRÉSENTS :

Les titulaires : Daniel BARBERIO, Henri COUDERC, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Sylvette HUGUET, René JEANJEAN, Chantal HUC, Sylvette HUGUET, Jean-Luc MICHEL, Michel REYDON, Flore THEROND

Les suppléants : Jean-Max ANDRE, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, David FLAYOL

EXCUSES :

Les titulaires : Michel BONNET, Stéphan MAURIN

Les suppléants : Gérard PEDRINI

Equipe : Sandrine MARMEYS

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 10
Absents :
Procuration :
Nb suffrage exprimés : 10
Contre :
Absentions :
Pour :
Nul :

SUPPRESSION EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération en date du 24 avril 2018, numéro 2018-12 créant les emplois au sein du PETR Sud Lozère,
Vu la délibération modificative du 1er mars 2022, numéro 2022-03-3 portant sur le temps de travail,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 janvier 2024,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Président propose à l'assemblée la suppression de l'emploi de rédacteur permanent à temps complet (35/35èmes) / à raison de 35 heures hebdomadaires (35/35èmes), à compter du 12/01/2024.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide de

ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

ADOPTER à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme

Le président, Daniel BARBERIO

2024-1-4
19/12/23

Date de convocation
19/12/23

Date d'affichage
19/12/23

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le

Et publication du